



SOMMAIRE

	Page
Point 22 de l'ordre du jour :	
Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive: rapport de la Commission du désarmement (suite)	53

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive: rapport de la Commission du désarmement (A/3366, A/3470, A/C.1/783, A/C.1/784, A/C.1/L.160, A/C.1/L.161) [suite]

1. M. BRUCAN (Roumanie) estime qu'il ne faut pas subordonner la conclusion d'un accord sur le problème vital du désarmement au règlement d'autres questions internationales en suspens. La situation internationale est telle qu'un accord sur le désarmement peut conduire à la solution d'autres questions, ce qui aiderait beaucoup à réduire les tensions entre Etats. Les nations seraient alors délivrées du fardeau insupportable des dépenses militaires et du climat qui a été créé pour les justifier.

2. Le fait que la République populaire roumaine a entrepris l'édification d'une nouvelle économie et d'une nouvelle culture qui exigent la mobilisation de toutes ses ressources et de toutes ses énergies montre dans quel esprit elle aborde la question du désarmement. La Roumanie est favorable à toute pratique qui ouvrira la voie au désarmement.

3. La Commission est saisie des propositions de l'URSS sur le désarmement et la réduction de la tension internationale (A/3366), ainsi que d'un mémorandum des Etats-Unis (A/C.1/783). Il est évident que ces textes permettent de progresser réellement dans la voie du désarmement. Le désarmement exige avant tout qu'un accord intervienne entre ces deux pays, bien que d'autres Etats puissent jouer un rôle important à cet égard. La Roumanie appuie pleinement les propositions faites par l'Union soviétique. Par leur nature concrète et constructive, par leur intention sincère de composer avec les autres parties, ces propositions constituent une base solide pour des négociations fructueuses

et une entente. Le Gouvernement roumain étudiera attentivement le mémorandum des Etats-Unis.

4. M. Brucan considère qu'il y a un rapport direct entre l'attitude d'un pays envers le désarmement et le reste de sa politique étrangère. A vrai dire, des actes de politique étrangère qui entraînent un regain de la course aux armements et qui tendent à créer de nouvelles bases navales et aériennes dans des pays étrangers sont incompatibles avec le désarmement.

5. Les aspects concrets du désarmement sont complexes et comprennent des questions telles que l'interdiction de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène, l'interdiction des essais d'armes nucléaires, la réduction des forces armées des grandes puissances et une réduction correspondante de celles des autres puissances, la suppression des bases aériennes et navales installées à l'étranger, et le contrôle international. A toutes ces questions est venue s'ajouter celle du contrôle des satellites artificiels et des projectiles intercontinentaux, que préconisent les Etats-Unis. M. Brucan estime que la méthode efficace et pratique pour sortir de l'impasse actuelle et pour éviter les complications et les retards qui l'ont provoquée consiste à éviter de lier la solution d'un aspect de la question du désarmement au règlement de l'ensemble du problème. Si l'on choisit, comme point de départ, une question relativement moins compliquée et plus près d'être résolue, il doit être possible de parvenir à un accord sur ce point particulier. Cette méthode faciliterait certainement le règlement d'autres questions. Les négociations antérieures sur le désarmement ont prouvé qu'il est vain de vouloir subordonner la solution d'une question à celle d'autres questions ou à un règlement d'ensemble.

6. Dans les circonstances présentes, le point de départ le plus simple et le plus commode serait d'interdire les essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène, car une telle interdiction ne nécessiterait aucune forme d'inspection ni de contrôle, et il n'y a rien qui puisse empêcher ou retarder un accord sur cette question. D'ailleurs, il y a déjà presque unanimité sur ce point. On ne voit pas pourquoi une telle interdiction devrait être subordonnée au règlement de questions aussi complexes que la production et l'emploi des armes atomiques et des armes à l'hydrogène. La décision d'arrêter immédiatement les expériences serait le premier pas vers l'interdiction des armes nucléaires, y compris celle de leur fabrication, et la destruction complète des stocks existants.

7. M. Brucan admet qu'un accord sur ce point devrait comprendre l'établissement d'un système de contrôle international strict et efficace. Il s'étonne que le mémorandum des Etats-Unis ne mentionne pas, même comme un but lointain, l'interdiction des armes nucléaires.

8. La décision de la République populaire roumaine estime qu'il y a quelque espoir en ce qui concerne la réduction des forces armées des grandes puissances. Naturellement, il faudra réduire les armements en proportion. Bien que la technique militaire moderne

ait modifié l'efficacité des forces armées, il n'en reste pas moins que les guerres sont faites avant tout par les forces armées. De même, une réduction des effectifs peut alléger le lourd fardeau qui pèse sur les économies nationales des divers pays. Le Gouvernement roumain a réduit ses propres forces armées de 60.000 hommes en 1955 et en 1956, ce qui a dégagé de la main-d'œuvre et des fonds pour la construction de logements et d'autres activités sociales et économiques. Il est souhaitable que d'autres pays en fassent autant. La délégation roumaine appuie le principe d'une limitation des forces armées de tous les pays.

9. Certains représentants ont soulevé la question des satellites artificiels et des armes intersidérales. L'existence de bases militaires à l'étranger constitue cependant une menace beaucoup plus immédiate et plus directe. Il convient d'accorder l'importance qu'elle mérite à la suppression de ces bases.

10. La République populaire roumaine s'intéresse particulièrement à la création d'un système européen de sécurité collective. De même que la sécurité européenne serait notablement renforcée par la conclusion d'un accord international de réduction des armements, la création d'un système européen de sécurité collective marquerait un grand progrès dans la voie d'une heureuse solution du problème du désarmement. Le Traité de Varsovie est un traité conditionnel qui sera dénoncé dès que les puissances occidentales auront dissous l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN). Mais, comme elles n'en ont pas l'intention, la conclusion d'un pacte de non-agression entre les pays membres de l'OTAN et les signataires du Traité de Varsovie pourrait être une première mesure pratique.

11. Tout ceci tend à souligner la nécessité de créer, pour les négociations en cours, un cadre approprié. Les organes spéciaux des Nations Unies chargés du désarmement ont montré leur inefficacité. M. Brucan estime que l'une des causes des échecs passés est la composition restreinte de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité, composition qui ne reflète même pas les principales thèses et les principaux intérêts en présence. Comme il est impossible de réaliser le désarmement sans le concours de tous les pays, il est indispensable d'élargir la composition de ces organes.

12. Pour conclure, M. Brucan répète qu'il appuiera tous les efforts destinés à avancer la cause du désarmement.

13. M. BRILEJ (Yougoslavie) dit qu'il est à peine nécessaire de souligner l'importance d'un problème tel que celui du désarmement, ainsi que son caractère de plus en plus urgent. Comme le représentant du Royaume-Uni l'a déclaré à la dixième session (80^{ème} séance), le monde ne peut pas se permettre de laisser accumuler les problèmes du désarmement en attendant de trouver les moyens de supprimer les barrières politiques et scientifiques qui empêchent un accord général de désarmement; et il serait imprudent et dangereux de différer toute action. En effet — c'est presque un truisme de le dire — le volume actuel des armements, la course aux armements et l'adoption constante de moyens nouveaux et toujours plus redoutables de destruction massive sont non seulement l'effet et le reflet des tensions mondiales, mais ils constituent l'un des principaux facteurs de ces tensions. La récente crise internationale a prouvé, d'une façon inquiétante, qu'un monde divisé en deux camps puissamment armés est toujours à deux doigts d'une conflagration générale et que des actions militaires locales

peuvent aisément déclencher un conflit aux proportions imprévisibles. Le fardeau économique des armements et l'apparition d'armes nouvelles, qui rendent le problème chaque jour plus compliqué, attestent également l'extrême urgence de mesures pratiques. L'un des aspects les plus décourageants de la situation mondiale, c'est que l'on n'a pris aucune mesure de ce genre jusqu'ici. Malgré les travaux de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité et malgré le rapprochement significatif des vues sur certains aspects du problème, on n'a obtenu aucun résultat pratique.

14. L'absence de progrès ne tient pas seulement à l'atmosphère internationale défavorable. Il apparaît de plus en plus que, s'il n'y a pas quelque progrès dans la voie du désarmement, on ne saurait réduire la tension dans le monde ni résoudre les autres problèmes fondamentaux. La délégation de la Yougoslavie est convaincue qu'il faut entreprendre des efforts dans les deux directions et aborder les deux groupes de problèmes au fur et à mesure qu'ils se posent. La prudence légitime dont les puissances font preuve devant le problème du désarmement ne justifie pas la tendance à envisager les différends internationaux, y compris le problème du désarmement, en fonction de considérations d'où la possibilité d'une guerre n'est pas exclue. Une telle conception obscurcit les perspectives de progrès.

15. Si l'on n'a obtenu aucun résultat pratique dans le domaine du désarmement, c'est également parce qu'on a eu tendance à ne rechercher que des solutions d'ensemble. Certes, il faut continuer à faire des efforts dans cette voie, mais on a encore compliqué le problème en cherchant des réponses ambitieuses. Ces recherches ont non seulement empêché des progrès plus modestes; elles ont aussi donné un caractère d'irréalité à beaucoup de débats relatifs au désarmement. Les plans d'ensemble sont, en un sens, le produit du temps où ces débats visaient plus à gagner l'opinion mondiale qu'à obtenir des réalisations pratiques. M. Brilej veut espérer que ce temps est passé, même si, à la Première Commission, l'atmosphère n'a pas toujours été encourageante à cet égard. Une condition fondamentale de tout progrès, c'est évidemment que l'on en finisse une fois pour toutes avec la propagande qui a trop longtemps accompagné les discussions sur le désarmement.

16. Tout le monde semble d'accord pour estimer que de nouveaux efforts résolus doivent être accomplis. Le représentant de la Yougoslavie note que les représentants des Etats-Unis et de l'Union soviétique semblent considérer tous deux que ces efforts doivent aboutir à des résultats tangibles s'ils sont entrepris dans la bonne direction. A son avis, le rapprochement qui s'est produit touchant certains aspects du problème du désarmement doit permettre des accords initiaux partiels. Ces accords pourraient être mis en œuvre sans qu'il soit nécessaire d'attendre la conclusion d'autres accords. L'effet de ces accords ne serait pas seulement d'accroître la confiance, mais de conduire progressivement au désarmement général. Le représentant de la Yougoslavie rappelle, à cet égard, la proposition que la délégation de son pays a présentée à la Commission du désarmement en juillet 1956 (DC/92). Cette proposition visait, en particulier, à réaliser sans tarder et à appliquer un accord sur les premières mesures de désarmement dont l'exécution est d'ores et déjà possible, ainsi que sur les modalités et le degré du contrôle que l'application de ces mesures pourrait exiger, notamment en ce qui concerne: a) une réduction des forces armées et des armements de type classique; b) la cessation des essais d'armes nucléaires, de même

que d'autres mesures applicables dans le domaine des armements nucléaires; c) une réduction des dépenses militaires. L'avantage principal d'une telle méthode est qu'elle ne cherche pas à faire plus que ce qui est possible dans les circonstances actuelles et qu'elle ne fait pas dépendre de contingences futures les mesures que l'on peut prendre immédiatement. Ces mesures amélioreraient nécessairement le climat international et faciliteraient la solution des autres problèmes, ce qui créerait à son tour des conditions propices à de nouvelles mesures de désarmement. En même temps, l'exécution des mesures initiales permettrait d'acquérir une expérience technique précieuse. Ces mesures pourraient être conçues de façon à ne pas modifier l'équilibre actuel des forces, ce qui permettrait d'éviter l'une des difficultés majeures auxquelles se heurtent des plans plus vastes. Un autre avantage est qu'il devrait être moins difficile de s'entendre sur les formes et la portée du contrôle nécessaire.

17. M. Brilej constate que plusieurs membres de la Commission du désarmement ont reconnu les avantages d'une telle méthode; leurs déclarations semblent confirmer qu'il y a intérêt à concentrer les efforts sur des mesures initiales dans les domaines où l'on est le plus près de l'accord. L'un de ces domaines est celui des armements de type classique et des forces armées, puisqu'il ne semble plus y avoir de désaccord réel sur la question des niveaux initiaux. Il en est de même pour la question connexe de la réduction des dépenses militaires. En ce qui concerne certaines mesures initiales extrêmement importantes à prendre dans le domaine nucléaire, il semble qu'il y a une possibilité d'accord touchant la cessation, ou du moins la limitation et la réglementation des explosions expérimentales d'armes nucléaires. La délégation de la Yougoslavie est convaincue qu'il faudra faire de plus grands efforts pour obtenir que toute la production de matières fissiles soit réservée à des fins non militaires. Bien qu'il reste encore de nombreuses questions à résoudre en matière d'inspection et de contrôle, il ne doit pas être trop difficile de s'entendre sur les formes et la portée du contrôle qu'exigeraient des mesures initiales partielles.

18. Lorsque les Nations Unies essaieront de ramener ainsi le problème au niveau des réalisations pratiques, on retrouvera évidemment certaines questions qui prendront une acuité nouvelle. L'une d'elles, de très grande importance, résulte du fait que le problème du désarmement — qui est, avant tout, le problème des armements des grandes puissances — est traité en l'absence de la République populaire de Chine. Celle-ci n'a pas été, jusqu'ici, en mesure d'apporter sa contribution, essentielle, à l'examen d'un problème qui affecte directement ses intérêts. Il s'agit là d'une question de simple réalisme.

19. En conclusion, M. Brilej rappelle que les membres du Sous-Comité de la Commission du désarmement, et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, ont pour devoir de passer aux réalisations pratiques. Ils doivent faire un effort résolu pour délivrer l'humanité du cauchemar d'un holocauste atomique.

20. M. SAWADA (Japon) dit que le désarmement est incontestablement l'un des problèmes généraux les plus importants qui restent à résoudre pour assurer une paix durable. Le Gouvernement japonais est convaincu que l'Organisation des Nations Unies ne doit pas se décourager devant le peu de succès des travaux qu'elle a accomplis. M. Sawada rend hommage à la sagesse et aux efforts inlassables des membres de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité;

si les progrès ont été lents, la faute en est aux difficultés du problème.

21. M. Sawada voudrait d'abord parler du rapport indissoluble que l'Assemblée générale a établi entre les armes nucléaires et les armes de type classique. Ayant été les premières et les seules victimes d'un bombardement atomique, le gouvernement et le peuple japonais connaissent, sans doute mieux que d'autres, les désastres dans lesquels les armes nucléaires peuvent plonger l'humanité. Ils souhaitent ardemment que la production et l'usage de ces engins soient interdits sans retard, mais ils admettent que la chose est impossible tant qu'on n'aura pas trouvé une méthode scientifique de détection et tant que la confiance mutuelle ne sera pas plus forte entre les nations. En outre, l'interdiction exige que toutes les parties intéressées aient accepté un système efficace d'inspection, ce qui est malheureusement la principale pierre d'achoppement jusqu'ici.

22. Tant qu'il sera permis de se servir des armes nucléaires, les armements de type classique joueront évidemment un rôle secondaire, sans être pour autant entièrement désuets. Il importe que tous les pays cherchent les moyens de contrôler et de réduire leurs armements de type classique. Pourtant, il est difficile de voir comment un pays, quel qu'il soit, pourrait réduire ces armements alors que les armes plus puissantes d'un certain nombre d'Etats échapperaient à toute limitation. A vrai dire, il n'est pas logique de séparer les deux types d'armes; de l'avis du Gouvernement japonais, tout programme de désarmement devra s'appliquer aux armes nucléaires aussi bien qu'aux armes de type classique.

23. S'il est vrai qu'on ne peut interdire immédiatement la production et l'usage des armes nucléaires, en l'absence d'une méthode scientifique de détection et d'un système efficace d'inspection, l'humanité ne peut attendre indéfiniment la solution de ce problème. L'homme doit être le maître, et non l'esclave, de la science. L'Organisation des Nations Unies doit faire tous ses efforts pour encourager les études et les recherches scientifiques dans ce domaine, afin d'écarter au plus vite l'une au moins des difficultés que soulève l'interdiction des armes nucléaires.

24. Parlant alors de l'importance du climat politique, M. Sawada estime que l'Organisation des Nations Unies doit s'attaquer aux mesures de désarmement qui semblent applicables dans les circonstances actuelles et qui sont propres à assurer la paix mondiale, ce qui est le but du désarmement. Un accord de désarmement ne repose sur rien s'il n'y a pas une situation politique qui en permette l'exécution. Tout accord de désarmement dont l'application ne serait pas dûment garantie trahirait la cause de la paix au lieu de la servir. Tout progrès en matière de désarmement suppose nécessairement l'accord complet et la confiance mutuelle entre un tout petit nombre de grandes puissances. Les dirigeants de ces puissances, et en particulier de celles qui possèdent l'arme nucléaire, doivent donc entreprendre des négociations plus franches et plus constructives que jamais. Si un accord est réalisé à ce niveau, les organes compétents des Nations Unies pourront très bien se charger du reste. Il ne servirait à rien de convoquer spécialement une réunion internationale sur le désarmement, en plus des organes que les Nations Unies ont créés pour étudier ce problème.

25. Les récents événements ne sont malheureusement pas de nature à faciliter les travaux de désarmement. Cependant, les propositions que l'URSS a présentées en novembre 1956 (A/3366) semblent marquer un

nouveau progrès vers un accord éventuel. Un autre fait encourageant est le message dans lequel le président Eisenhower a réaffirmé que les Etats-Unis d'Amérique sont prêts à conclure un accord propre à renverser la tendance qui porte le monde à fabriquer des armes nucléaires toujours plus destructrices. Dans ces conditions, la délégation du Japon souhaite vivement que la Commission du désarmement continue sa tâche en tenant compte des débats de la Première Commission.

26. Pour des raisons bien connues, le problème des explosions nucléaires expérimentales préoccupe au plus haut point le gouvernement et le peuple japonais. Ce qui les inquiète particulièrement, c'est que ces expériences se font actuellement en vertu de la décision unilatérale d'un pays, avec ou sans notification préalable, avec ou sans mesures de précaution. Le seul fait de conclure un accord sur le contrôle international des explosions expérimentales à fins militaires produirait déjà un effet psychologique énorme. Certes, la santé d'êtres humains n'a pas souffert, que l'on sache, de ces explosions depuis la tragique expérience de Bikini, parce que les pays intéressés ont su prendre les précautions nécessaires, mais les experts médicaux et les savants ne sont pas convaincus que l'ampleur actuelle des explosions expérimentales n'aura pas d'effets nocifs sur les êtres humains. Indépendamment des risques que ces explosions peuvent faire courir à la santé, il ne faut pas perdre de vue que la pêche et d'autres activités économiques peuvent subir des dommages qu'aucune précaution ne saurait empêcher. En outre, tant que l'on autorisera ces expériences, on ne pourra ralentir les progrès des inventeurs de ces funestes engins.

27. M. Sawada lance donc un nouvel appel pour que l'on arrête ces essais au plus vite. La délégation du Japon a été heureuse d'entendre les orateurs qui ont reconnu l'importance d'une telle mesure et la contribution qu'elle pourrait apporter au progrès du désarmement. Il est temps que l'Organisation des Nations Unies prenne des décisions pratiques dans ce sens. Etant donné qu'il s'agit d'une question qui affecte, non

seulement la santé et le bien-être des êtres humains, mais aussi la vie économique et industrielle des nations, l'Assemblée générale devrait s'en occuper elle-même et rechercher les grandes lignes d'un accord, plutôt que de la renvoyer à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité, qui étudient essentiellement le problème du désarmement. Le gouvernement et le peuple du Japon souhaitent vivement que toutes les explosions expérimentales, petites ou grandes, cessent immédiatement. La délégation japonaise recherche un accord pratique que tous les pays signataires pourraient observer et qui permettrait ensuite d'aller de l'avant. M. Sawada prie instamment la Commission d'établir tout au moins une procédure de notification préalable qui obligerait à signaler toutes les explosions expérimentales à un organe compétent des Nations Unies, de façon à protéger parfaitement la santé des êtres humains, grâce à une surveillance internationale, et à éviter toute atteinte à l'économie d'autres pays. Une telle mesure est possible, et elle préparerait la voie à la suppression définitive de la guerre nucléaire, ce qui est le vœu du monde entier.

28. M. BIOY (Argentine) rappelle la tradition pacifique de son pays, qui, dans les différends internationaux, s'est toujours efforcé d'éviter les conflits en proposant l'arbitrage ou d'autres procédures de règlement. La délégation de l'Argentine est prête à appuyer toute mesure propre à assurer la paix par le désarmement. Elle est contre toute mesure qui pourrait conduire à la guerre. Certaines recommandations pourraient, si elles étaient adoptées, mettre les pays à la merci d'un agresseur. Sans vouloir être pessimiste, M. Bioy ne peut s'empêcher de penser que le meilleur parti serait d'enlever à certains cette arme dangereuse qu'est l'esprit de conquête et d'agression.

29. Le PRESIDENT annonce, sans qu'il y ait d'opposition, que la liste des orateurs sera close le vendredi 18 janvier, à 18 heures.

La séance est levée à 16 h. 25.